

## CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

### PROCES-VERBAL

**Séance du 22 février 2011  
à la Maison de Commune**

**Présidence: M. André OVERNEY**

|                           |    |          |
|---------------------------|----|----------|
| Membres présents :        | 66 |          |
| Membres absents excusés : | 9  |          |
| Membres non excusés :     |    | <u>3</u> |
| Effectif total :          | 78 |          |

Absents excusés : Mmes Florence KASLIN, Anne-Catherine DOYER, Nathalie LINIGER, Olimpia PERROUD et MM Didier PYTHON, Michel ROCHAT, Angelo MARZOLI, Otto LOOSLI et Corrado RAMETTA.

Absents non excusés : MM Albert GALLEGOS, Ali YAHIAOUI et Mme Marie-Aimée SPERTINI.

A 19h30, M. André OVERNEY, Président, ouvre la séance et souhaite une cordiale bienvenue aux conseillers pour cette première séance de l'année 2011, ainsi qu'aux membres de la Municipalité et au secrétaire Municipal. Il salue également chaleureusement le public qui, en assistant à nos débats, montre son intérêt pour les affaires publiques de la commune. La presse est représentée par M. Joël ESPI du Régional.

Il signale que deux conseillers se sont excusés de leur retard soit MM Erich DURST et Jean QUEVIT.

L'appel est effectué par la secrétaire-suppléante. L'assemblée ayant été convoquée conformément aux dispositions légales et, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

### **COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

En date du 10 janvier 2011, il a rendu visite à Mme LAMBELET née le 31 décembre 1920 pour la visite habituelle aux nonagénaires.

Il a reçu deux lettres de démission dont il nous donne connaissance. La démission de Mme Doris MUHLEMATTER reçue le 20 décembre 2010, il cite : « après plusieurs années passées au Conseil communal où j'ai eu plaisir à siéger, j'ai malheureusement, pour des raisons professionnelles, dû prendre la décision de démissionner au 31.12.2010. Cordiales salutations. »

Il nous lit également la démission de Mme Marianne WYSS, lettre reçue le 15 décembre 2010, il cite : « je vous prie de prendre note de ma démission au Conseil communal d'Epalinges au 31.12.2010. Durant toutes ces années, j'ai beaucoup appris et apprécié les discussions dans les différentes commissions dont j'ai fait partie. Je souhaite laisser ma place aux jeunes à qui je souhaite beaucoup de succès pour la suite. Cordiales salutations. »

Le Président remercie Mme Doris MUHLEMATTER et tout particulièrement Mme Marianne WYSS pour son assiduité au Conseil Communal et ceci pendant environ 25 ans.

Il communique les résultats de la votation fédérale du 13 février 2011 :

***Initiative sur les armes :***

|                   |      |
|-------------------|------|
| Bulletins rentrés | 2752 |
| Oui               | 1649 |
| Non               | 1070 |

L'ordre du jour vous est parvenu. Est-ce que cet ordre du jour appelle des observations ou remarques ? Ce n'est pas le cas, celui-ci est accepté tel que proposé.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE**

M. Alain MONOD demande une correction à la page 327 : il ne s'agit pas du parking de la route de Berne mais **du parking relais des Croisettes**.

M. Bernard KRATTINGER demande une correction d'ordre orthographique à la page 332 soit : « la Municipalité a fait ce **qu'elle** pouvait » et non pas quelle.

Aucune autre remarque n'étant faite, le procès-verbal du 14 décembre 2010 **est approuvé à la majorité et 3 abstentions**, avec remerciements à Mme Fabienne GHEZA.

## **2. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION 2011**

Selon l'article 39 de notre règlement les commissaires et les suppléants de la commission de gestion sont élus lors de la 1<sup>ère</sup> séance de l'année. Le commissaire qui y a siégé 3 ans de suite n'est pas immédiatement rééligible. Jusqu'à ce jour la commission de gestion est composée par les personnes suivantes : « pour le parti socialiste M. Mazyar YOSEFI, Président et M. Angelo MARZOLI, pour le parti radical M. Alain MONOD et Mme Florence KASLIN, pour le parti libéral M. Philippe CORDONIER, pour les Verts M. Enea REZZONICO, pour le groupe hors-parti MM Jean-Luc MAGNENAT et Marc-Henri ROSSIER et enfin pour l'UDC M. Yann GLAYRE.

- M. Maurice MISCHLER intervient trop tôt. Le Président lui précise que chaque chose en son temps, il lui donnera la parole en temps voulu.

Concernant l'élection des suppléants il s'agit de présenter une personne par groupe politique. A ce jour les suppléants sont : MM Patrick ASSAL, Martin CHEVALLAZ, Jean-Pierre MICHAUD, Michel PERRET, Michel PETER et Mme Mary PITTET.

Le Président procède dans l'ordre et attend les propositions pour l'élection des commissaires de la commission de gestion 2011 :

Au nom des Verts, M. Maurice MISCHLER propose la candidature de **M. Erich DURST**.

Au nom du parti radical, M. Claude MATTER propose les candidatures de **MM Alain MONOD et Michel PETER**.

Au nom du parti socialiste, M. Bernard KRATTINGER propose les candidatures de **Mme Catherine BURKI et M. Jean-Pierre MICHAUD**.

Au nom du groupe hors-parti, M. Jean-Marc BAATARD propose les candidatures de **MM Marc-Henri ROSSIER et Jean-Luc MAGNENAT**.

Au nom du parti libéral, M. Christian TERRIER propose la candidature de **M. Patrick ASSAL**.

Au nom de l'UDC, M. Philippe VERSEL propose la candidature de **M. Yann GLAYRE**.

Le Président constate qu'il y a 9 candidats pour 9 postes et en conséquence, selon l'article 34 du règlement communal, ces candidats peuvent être élus tacitement. Il propose néanmoins d'élire ces 9 personnes nommées en levant la main.

**Les 9 candidats sont élus à l'unanimité.**

Le Président procède à l'élection des suppléants de la dite commission et attend les propositions.

Au nom du parti radical, M. Claude MATTER propose la candidate de **M. Didier PYTHON**.

Au nom de l'UDC, M. Philippe VERSEL propose la candidature de **M. Martin CHEVALLAZ**.

Au nom des Verts, M. Maurice MISCHLER propose la candidature de **Mme Mary PITTET**.

Au nom du groupe hors-parti, M. Jean-Marc BAATARD propose la candidature de **M. Michel PERRET**.

Au nom du parti libéral, M. Christian TERRIER propose la candidature de **M. Roland PERRIN**.

Au nom du parti socialiste, M. Bernard KRATTINGER propose la candidature de **M. Ali YAHIAOUI**.

Le Président constate qu'il y a 6 candidats pour 6 postes à repourvoir et s'agissant de suppléants de la dite commission, il conclut à une élection tacite de ces 6 candidats.

« Il va sans dire que dans les deux cas, dont l'assemblée vient d'effectuer l'élection, les éventuels postes vacants seront repourvus lors de la 1<sup>ère</sup> séance de la prochaine législature. »

### **3. ELECTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT (en remplacement de Mme Marie-Aimée Spertini, démissionnaire)**

Le Président rappelle qu'il s'agit du remplacement de Mme Marie-Aimée SPERTINI, démissionnaire. Il apporte quelques précisions. Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> décembre 2010, le Conseil d'établissement a constaté, il cite « la Présidente, Mme Marie-Aimée SPERTINI a confirmé sa décision de démissionner de son poste de Présidente du Conseil d'établissement. » Suite à cette décision le secrétaire Municipal lui a adressé un courriel en

date du 9 décembre 2010 demandant une confirmation de sa démission, puis lui a adressé un courrier en date du 27 décembre 2010. A ce jour aucune réponse de sa part. En conséquence le Conseil communal disposant de 2 sièges, il propose à l'assemblée d'élire une ou un deuxième représentant appelé à siéger avec M. Félix SCHMIDT devenu Président de ce Conseil d'établissement. Il attend les propositions.

Au nom du groupe hors-parti, M. Jean-Marc BAATARD propose la candidature de **Mme Angelika CONSTAM** : mère de famille installée à Epalinges, physiothérapeute de profession et mère au foyer.

Une candidate pour un poste à repourvoir, le Président déclare Mme Angelika CONSTAM élue pour cette fonction.

#### **4. ELECTION DE DEUX NOUVEAUX MEMBRES DE LA COMMISSION DES PETITIONS (en remplacement de Mmes Marianne Wyss-German et Doris Mühlematter, démissionnaires)**

Le Président rappelle qu'il s'agit de remplacer les deux membres socialistes démissionnaires de la commission des pétitions.

M. Bernard KRATTINGER a longtemps hésité à présenter des candidats. En effet, les deux personnes démissionnaires ont quitté le Conseil communal au 31.12.2010 et ne seront pas remplacées, vu les six mois réglementaires, avant la prochaine législature. Alors vu que ces démissionnaires ne sont pas remplacées au sein du Conseil communal pourquoi les remplacer à la commission des pétitions ! Il ne veut pas « chinoiser », et propose tout de même les candidatures de **MM Michel ROCHAT et Gérard DEMIERRE**.

Le Président constate qu'il n'y a pas d'autres candidatures et déclare les personnes précitées par M. Bernard KRATTINGER, élues tacitement sauf opposition de 5 conseillers. Ce n'est pas le cas, ces deux personnes sont donc élues.

#### **5. CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE VIE ENFANTINE, EXTENSION ET REFECTION DU COLLEGE DE LA CROIX-BLANCHE-DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION**

##### ***Préavis municipal no 1/2011***

La parole est donnée à M. Bernard KRATTINGER, Président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier)

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

La parole est donnée à M. Martin CHEVALLAZ, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier)

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- M. Félix SCHMIDT : le Conseil d'établissement des établissements primaire et secondaire d'Epalinges est formé de représentants de la Municipalité, M. Pierre JOLLIET et du Conseil, Mme Marie-Aimée SPERTINI, démissionnaire et lui-même, Président remplaçant, du directeur des écoles, M. Pierre-Alain MELLINA, de représentants du corps enseignant, de parents d'élèves, des milieux et associations concernés par la vie scolaire.

Parmi les compétences définies par le règlement approuvé par le Conseil communal, le Conseil d'établissement dispose de celles de donner son avis aux autorités exécutives quant aux projets de construction de locaux scolaires. Lors de la dernière séance, le Conseil d'établissement a pris connaissance du projet qui vous est soumis et a pu faire ses observations et propositions au Municipal présent, M. Pierre JOLLIET, qu'il remercie pour ses informations claires et complètes. Au moment où l'assemblée doit prendre position, il lui a paru intéressant de faire part d'une synthèse des observations relevées au Conseil d'établissement. Elles ont porté sur les points suivants, qui ne sont pas des points essentiels :

**Implantation générale des bâtiments** : il a été relevé la nécessité importante de pouvoir densifier fortement la parcelle, au futur, lorsque les besoins publics de la Commune se développeront. Il a été jugé un peu dommage que la paroi nord-est du nouveau bâtiment n'ait pas été conçue sur le principe mitoyen. Il a néanmoins été jugé qu'il n'était pas exclu que ce bâtiment soit, lui aussi, étendu au futur pour cet usage ou un autre usage communal, moyennant quelques réaménagements des locaux tenant compte des ouvertures.

**Aménagements extérieurs** : les surfaces extérieures à l'est des bâtiments, libérées des jardins familiaux actuels, représentent des surfaces importantes. Il a été jugé nécessaire qu'un concept d'aménagement soit établi en tenant compte les aspects pédagogiques et ludiques, ainsi que les aspects paysagers et de biodiversité. Il serait regrettable que, par manque de réflexion, ce terrain soit transformé en gazon sans intérêt et inutilisable. Même s'ils ne sont que provisoires, des aménagements de type biotope, verger, herbes aromatiques ou jardin potager de démonstration – un ancien jardinier utilisateur des jardins familiaux pourrait transmettre sa passion aux enfants – devraient être définis.

**Sécurité** : le Conseil a soulevé l'importance d'intégrer des barrières en chicane qui empêcheraient les enfants de courir depuis les chemins d'accès vers les routes. Il nous a été affirmé que de telles barrières avaient été prévues dans le projet.

**Fenêtre sur l'étage supérieur de l'extension du collège** : le projet prévoit de remettre la fenêtre de type « œil de bœuf » au bout du réfectoire situé sous les combles. C'est le seul vitrage ouvrable et c'est nettement insuffisant pour assurer une ventilation efficace. Vu l'augmentation des surfaces à ventiler, la réalisation d'une fenêtre plus large a été proposée.

**Internet** : le Conseil d'établissement a proposé que les câbles d'accès pour internet soient prévus en suffisance afin de suivre l'évolution rapide de cet outil.

Le Conseil a apprécié que ces travaux soient réalisés pour la plus grande partie pendant les vacances scolaires afin d'en limiter les nuisances.

Il a été constaté que le préau sera diminué de surface mais sera toujours conforme aux normes en vigueur.

En conclusion le Conseil d'établissement soutient ce projet avec beaucoup d'intérêts.

- M. Cédric DELAMADELEINE a une remarque à faire à M. Martin CHEVALLAZ, la commission nommée pour cet objet s'est réunie le 14 février et non le 15. En effet, c'était le jour de la Saint-Valentin, sa femme peut le confirmer ! En tant que Président

de l'accueil de l'enfance d'Epalinges, il se permet de revenir sur le point 6 (financement) où il est précisé que l'association participera au financement du projet à hauteur de fr. 250'000,-, montant prélevé sur ses réserves. Il ne veut pas que les parents aient le sentiment d'avoir financé ce projet en payant plus cher. En effet, ces réserves sont le fruit de subventions qui ont été versées à l'association et qui n'ont pas été utilisées lors de la reconstruction du Pavillon paroissial. De ce fait il a été jugé utile d'allouer ce montant à ce projet.

Personne ne demandant la parole, M. le Président passe au vote.

A mains levées, **le préavis no 1/2011 est accepté à l'unanimité.**

**6. CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR SEPARATIF ET REFECTION DE LA CHAUSSEE AVEC REALISATION D'UN TROTTOIR AU CHEMIN DU PETIT-VENNES-2<sup>Eme</sup> ETAPE-DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION**

***Préavis municipal no 2/2011***

Le Président précise que la commission nommée pour le point no 6 sera la même que pour le point no 7.

La parole est donnée à M. Bernard KRATTINGER, Président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier)

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

La parole est donnée à M. Bernard FAUCHERRE, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier)

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- M. Maurice MISCHLER émet un vœu : « juste à l'entrée de la Commune d'Epalinges se termine une zone 30 km/h sur le territoire de Lausanne. Il aimerait savoir s'il était possible de prolonger cette zone 30 km/h dans ce quartier au vu des travaux qui vont y être entrepris.

Le Président prend note de ce vœu.

Personne ne demandant la parole, M. le Président passe au vote.

A mains levées, **le préavis no 2/2011 est accepté à l'unanimité.**

**7. CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR SEPARATIF CHEMIN DU BOIS-MURAT/CHEMIN DU VAUGUENY-DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION**

***Préavis municipal no 3/2011***

La parole est donnée à M. Bernard KRATTINGER, Président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier)

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

La parole est donnée à M. Bernard FAUCHERRE, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier)

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant la parole, M. le Président passe au vote.

A mains levées, **le préavis no 3/2011 est accepté à l'unanimité.**

**8. ACQUISITION D'UN NOUVEAU TRACTEUR, D'UNE REMORQUE ET D'UNE GRUE POUR LE SERVICE COMMUNAL DES FORETS-DEMANDE D'UN CREDIT D'ACHAT**

***Préavis municipal no 4/2011***

Le Président rappelle que la commission nommée pour le point no 8 l'est également pour le point no 9.

La parole est donnée à M. Bernard KRATTINGER, Président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier)

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

- M. Yvan TARDY relève qu'effectivement il y a eu une erreur de calcul concernant le montant de l'amortissement qui est bien de fr. 18'250,- et non pas fr. 17'500,- comme mentionné ce qui nous donne un total annuel de fr. 25'700,- et non pas fr. 25'000,-. Cette erreur n'est pas imputée à la TVA.

La parole est donnée à M. Laurent BALSIGER, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier)

***La commission émet un vœu afin que soit étudié l'option de la pose d'un filtre à particule sur le tracteur et demande à la Municipalité de lui communiquer ses conclusions.***

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

- M. Laurent BALSIGER relève qu'il serait judicieux d'avoir des compléments d'information suite à une remarque de la commission des finances sur les appels

d'offre. Il demande à la Municipalité de remettre à jour ces appels d'offre vu la baisse du taux de change de l'euro. Il y aurait certainement des économies à faire avec une offre adaptée.

Personne ne demandant la parole, M. le Président passe au vote.

A mains levées, **le préavis no 4/2011 est accepté à la majorité avec 7 oppositions et 6 abstentions.**

## **9. ACQUISITION D'UNE FAUCHEUSE-DEBROUSSAILLEUSE POUR LE SERVICE COMMUNAL DES TRAVAUX-DEMANDE D'UN CREDIT D'ACHAT**

### ***Préavis municipal no 5/2011***

La parole est donnée à M. Bernard KRATTINGER, Président rapporteur de la commission des finances, qui lit son rapport (au dossier)

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission des finances pour leur travail.

La parole est donnée à M. Laurent BALSIGER, Président rapporteur de la commission nommée, qui lit son rapport (au dossier)

***La commission émet un vœu afin que soit étudié l'option de la pose d'un filtre à particule sur la faucheuse-débroussailleuse et demande à la Municipalité de lui communiquer ses conclusions.***

M. le Président le remercie, ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

- M. Yvan TARDY a relevé que le Président de la commission des finances, M. Bernard KRATTINGER, souhaite que l'acquisition de cette faucheuse passe par le fonds de réserve. Malheureusement, dans ce cas, il n'est pas possible de l'utiliser. En effet, la loi sur les communes prévoit l'utilisation d'un compte de fonctionnement uniquement en cas d'urgence, par exemple, un remplacement suite à un dommage total. Or il s'agit ici bel et bien d'utiliser un compte d'investissements. Le fonds de réserve inscrit au bilan de fr. 117'700,- ne peut donc pas être utilisé pour cet achat. Il est bien clair que si les résultats futurs le permettent l'amortissement d'objets peut être beaucoup plus rapide voir même s'effectuer en une seule fois.
- M. Maurice MISCHLER exprime une remarque concernant les filtres à particule. Ce n'est pas uniquement un « dada » d'écologiste. Pour info, les camions ont l'obligation de se munir d'un tel filtre et l'ensemble des tracteurs en Suisse produise plus de particules fines que l'ensemble des camions et l'utilisation d'un tel filtre est également d'ordre sanitaire. Pensons à la santé des futurs utilisateurs qui sont à la source des émanations.
- M. Bernard FAUCHERRE n'est pas contre l'utilisation d'un filtre à particule et donne un complément d'information sur l'utilité d'un filtre à particule sur un tracteur. Ce filtre n'est efficace qu'à une température de 200-250 degrés et atteint sa plénitude à 400 voir 500 degrés, d'où l'inutilité de ce filtre sur la machine en question qui ne sera



utilisée que sporadiquement. Un filtre à particule se régénère tout seul non pas à 250 degrés, mais à 500 degrés. De ce fait s'il ne peut pas se régénérer, à court terme, il sera défectueux et ne remplira plus ses fonctions propres. Il pense que cette somme de fr. 20'000,- serait plus utile ailleurs.

- M. Daniel CHRISTEN n'est pas contre l'équipement d'un filtre à particule sur la faucheuse-débroussailleuse vu la proximité des travailleurs. Si l'achat se porte sur un modèle avec le carburant diesel, la possibilité d'installer un filtre sera étudiée. Suite à divers renseignements pris auprès des utilisateurs et mécaniciens spécialisés, tous sont unanimes pour la preuve de son inefficacité. Par contre les véhicules équipés d'un tel filtre ont prouvé son efficacité lors de grands trajets. Pour les taxis c'est inefficace, vu les courtes distances parcourues. Suite à un appel téléphonique avec le vendeur éventuel de ce tracteur il lui a confirmé que, tant que ce filtre n'était pas prévu d'origine, en ajouter un n'est, malheureusement, pas compatible avec ce type de moteur. Les véhicules ne sont, pour l'instant, pas équipés en Europe, et le rajout d'un filtre pose un problème de compatibilité sans oublier le temps de chauffage.

Personne ne demandant la parole, M. le Président passe au vote.

A mains levées, **le préavis no 5/2011 est accepté à la majorité avec 4 abstentions.**

#### **10. POSSIBILITES DE Doter le conseil communal d'instruments de travail modernes permettant de simplifier les travaux administratifs et la communication-reponse au postulat depose par le conseiller E.DURST**

Le Président ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité qui propose une dépense globale de fr. 9'000,-.

- M.Erich DURST remercie la Municipalité pour sa réponse qui lui donne satisfaction sur un certain nombre de points traités. Concernant la sonorisation de la salle, il comprend l'analyse qui a été faite et les arguments de non-faisabilité d'un système de transcription à partir d'un enregistreur et donne son accord pour l'acquisition d'un nouvel enregistreur avec montage de micros supplémentaires dans la salle. Par contre le point internet/extranet n'a pas obtenu son aval. La Municipalité, dans sa réponse, se borne à dire que tout ce qui touche à internet/extranet est non négligeable. De ce fait ce point là ne donne pas satisfaction et il propose de renvoyer l'ouvrage à la Municipalité.
- M. Mazyar YOSEFI intervient en tant qu'informaticien et donne également son accord pour l'achat d'un enregistreur. Il reste néanmoins dubitatif quant à leur réponse sur l'informatique. Il est répondu que l'installation d'un beamer n'est pas nécessaire vu que l'administration communale en possède déjà un, donc ate. Ensuite la Municipalité informe qu'il est possible de télécharger les PV depuis 2009 sur le site de la commune. Malheureusement, au greffe, ils sont d'abord imprimés, puis scannés, puis remis sur le site, ce qui fait que ces documents, une fois ouverts, sont sous forme de photos que l'on ne peut utiliser. Il souhaite un site internet moderne et performant. Dans certaines communes avoisinantes, les habitants peuvent passer par le site pour

les réservations, papiers officiels ou autres et s'étonne que la modernisation de l'informatique ne passe que par l'achat d'un enregistreur, de 6 micros et quelques câbles ! Il recommande également de renvoyer la réponse à la Municipalité pour un complément d'études.

Le Président prend note des remerciements pour le 1<sup>er</sup> point et le renvoi du point internet/extranet à la Municipalité.

**11. ADHESION DE LA COMMUNE D'EPALINGES A L'ACTION SOLIDARIT'EAU SUISS-REPONSE AU POSTULAT DEPOSE PAR LE CONSEILLER M.PERRET**

Le Président ouvre la discussion sur cette réponse.

- M. Michel PERRET remercie chaleureusement la Municipalité pour sa réponse détaillée. Un bémol toutefois, elle limite l'adhésion à Solidarit'eau à une année seulement. Le groupe hors-parti veillera, avec le soutien des conseillers que, lors de la prochaine législature, ce projet ne tombe pas à l'eau !!

Le Président espère que le vœu de M. Michel PERRET a bien été entendu.

**12. AFFILIATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A UNE CAISSE DE PENSION (2<sup>ème</sup> PILIER)-REPONSE AU POSTULAT DEPOSE PAR LE CONSEILLER E.DURST**

Le Président ouvre la discussion sur la réponse au postulat de M. Erich DURST.

- M. Erich DURST remercie la Municipalité pour son rapport mais reste étonné. En effet, selon l'article 29 de la loi sur les communes à l'alinéa 1 ; sur proposition de la Municipalité l'indemnité du syndic et des membres de la Municipalité, lors des délibérations sur les indemnités fixes de la Municipalité, à aucun moment, il n'a été question de la caisse de pension. Et le Conseil sera d'accord avec lui, il ignorait l'existence d'une telle caisse, qui est présentée suite à son postulat. Tant mieux si une solution existe, mais cette solution est quelque peu minimaliste et n'est certainement pas à même de remplir les besoins d'un Municipal. De ce fait, en fonction de la nouvelle équipe qui sera mise en place, il adresse le vœu à la Municipalité actuelle et à la suivante que ce sujet soit approfondi lorsque la commission qui sera chargée, lors de la nouvelle législature, de légiférer sur les indemnités des Municipaux, de se munir de toutes les informations nécessaires sur le point particulier d'une caisse de pension.

Le Président remercie l'intervenant et espère que la commission chargée des rétributions futures a pris note qu'elle devra également inclure le sujet de la caisse de pension.

**13. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

**De M. Yvan TARDY, syndic****Système informatique communal :**

Il informe l'assemblée que la commune a eu des soucis avec le système Epsilon et que le service après-vente n'a pas donné satisfaction suite à un dysfonctionnement et un arrêt du système pendant 5 jours. Ce fournisseur avait promis d'actualiser le système mais, suite au départ d'un responsable, ce service n'a pas pu être finalisé. De ce fait la Municipalité s'est adressée à d'autres fournisseurs et a opté, finalement, pour la société Ofisa. Elle propose des solutions plus avancées, une simplification du traitement des données comptables. Concernant le coût, le leasing est approprié pour l'informatique. La charge mensuelle sera de fr. 4'000,- sur cinq ans pratiquement identique à la charge actuelle. La réserve actuelle pour du matériel informatique est, pour info, de fr. 170'000,-.

**Aquarelle du peintre Bernard Pidoux :** suite à l'exposition de ses œuvres, l'artiste a offert une toile à la commune d'Epalinges en demandant que celle-ci soit mise aux enchères. Cette mise aux enchères démarrera avec un prix de départ de fr. 1'500,-, et une surenchère d'un montant de fr. 50,- au minimum. Il y aura la possibilité de voter « on line » via le site officiel de la commune [www.epalinges.ch](http://www.epalinges.ch). L'ouverture officielle des enchères aura lieu lors de la Cérémonie des Mérites 2010 et accueil des nouveaux habitants le mercredi 16 mars 2011, 19h00 à la salle des spectacles. Egalement au cours d'autres manifestations, les enchères seront poursuivies tout au long de cette année et il y aura un prolongement suivant les résultats.

**De M. René VUILLEUMIER, municipal**

**Motion Demierre « Politique d'acquisition de biens fonciers » :** La réponse de la Municipalité sera donnée lors d'une prochaine séance, en principe celle du 12 avril 2011, car elle n'a pas tous les éléments pour y répondre ce soir.

**Quartier des Planches « Zone 30 km/h » :** suite à des mesures effectuées sur cette zone 30 km/h, la Municipalité a reçu l'aval du canton pour institutionnaliser définitivement cette zone. Il rappelle que, si les conducteurs tiennent à conserver leur « rose/bleu », ils auront intérêt à lever le pied lors des contrôles réguliers qui seront effectués par la Gendarmerie.

**De M. Jean-Claude SHEPPARD, municipal**

**Collège Bois-Murat :** le lundi 27 décembre 2010, température extérieure – 7, le concierge, M. MEZENEN, nous avertit que l'une des chaudières du complexe scolaire de Bois-Murat coule et qu'elle est hors service. Il a contacté immédiatement le chauffagiste qui avait l'espoir de la réparer pour le 10 janvier 2011. Or, il s'est avéré que les pièces de rechange n'étaient plus disponibles en Suisse et que la réparation coûterait au minimum fr. 20'000,- et serait sans garantie. Vu l'urgence de la situation, il a été décidé de remplacer la 1<sup>ère</sup> chaudière par une chaudière à gaz à condensation de 500 KW et, en attendant son installation, de mettre en place un groupe de chauffe à partir du 4 janvier 2011. L'installation complète de la chaudière (y compris 2 pompes auto-régulantes) se chiffre à fr. 65'935,- TTC. La nouvelle chaudière sera mise en service le 18 février 2011.

**Gymnaestrada :** il rappelle que du 10 au 16 juillet 2011 Lausanne accueillera la plus grande manifestation gymnique au monde. Plus de 20'000 participants et quelques 55 fédérations nationales se rencontreront pour partager leur passion. Lausanne a fait appel aux communes environnantes pour les loger. Epalinges y a répondu favorablement et a mis à disposition deux bâtiments scolaires, soit les bâtiments F et C du complexe de

Bois-Murat où logerons 500 gymnastes en provenance de Tchéquie. A cet effet, il cherche des bénévoles pour contrôler les entrées, pendant la nuit, de 24h à 06h du matin du 10 au 16 juillet 2011. En cas d'intérêt, merci de contacter Mme Ariane SCHEIDEGGER au téléphone 021/784 49 54. Avec ses remerciements anticipés.

- M. Gérard DEMIERRE demande s'il y a la possibilité de s'inscrire par tranche d'heure et non pas pour les 6 heures d'affilée.
- M. Jean-Claude SHEPPARD l'invite à se renseigner auprès de Mme SCHEIDEGGER et à s'inscrire quand même.

#### **14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

- Mme Mary PITTET explique que lors de la rencontre avec le Conseil régional de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud, le 9 février de cette année, elle a été informée d'un important risque d'effondrement d'une poutre du toit de l'église d'Epalinges. Elle demande à recevoir des explications complémentaires sur la réalité de ce risque et des informations précises sur les travaux à entreprendre. Notamment sur les coûts engendrés et dans quel délai, afin d'éviter tout danger aux paroissiens. Le fait de devoir collaborer, notamment sur le plan financier, avec la commune de Lausanne ne devrait pas reporter ces travaux devenus indispensables. S'il s'avère qu'il n'y a en fait aucun risque ou du moins que ces travaux peuvent être planifiés dans un temps normal, elle suggère de rassurer les personnes se rendant régulièrement dans notre église par un communiqué figurant dans le journal communal pour une clarification sur le planning des travaux. Elle remercie de l'attention portée à sa demande et attend une réponse complète et rapide.
- M. Jean-Claude SHEPPARD trouve cette interpellation intéressante vu qu'en 2009 déjà, la somme de fr. 300'000,- avait été prévue dans les investissements pour restaurer notre Eglise. Un architecte, spécialiste des monuments historiques, avait fait une proposition de rénovation. Malheureusement Lausanne n'avait pas les fonds nécessaires à ce moment-là. Elle informait la Municipalité que la réfection serait reportée à 2012 et, qu'en attendant, elle enverrait un architecte pour évaluer les travaux urgents. Malheureusement rien n'a été fait à ce jour. De ce fait, il va s'en occuper et faire accélérer les choses et espère pouvoir donner de plus amples informations lors d'une prochaine séance.

Le Président demande si, au moins 5 conseillers, soutiennent cette interpellation. C'est le cas.

- M. Bernard KRATTINGER revient sur son interpellation concernant la gestion des déchets du 14 décembre 2010 et acceptée par l'assemblée. Le règlement prévoit que l'interpellation soit envoyée à la Municipalité et qu'ensuite la Municipalité y réponde à la séance suivante ou, selon la demande, que la réponse soit donnée par écrit. Or, à ce jour, il n'a obtenu aucune réponse et pas reçu de confirmation écrite de la part de la Municipalité. Il s'étonne de la procédure utilisée par la Municipalité concernant cette interpellation et leur demande quand il aura une réponse.

- M. Yvan TARDY souligne que cette interpellation soulevait beaucoup de questions et qu'il n'était pas possible, matériellement, d'y répondre à cette séance déjà. La Municipalité attend encore des compléments d'informations et renseignements supplémentaires. Dès que tous ces éléments seront réunis, M. Bernard KRATTINGER aura sa réponse.
- M. Mazyar YOSEFI a une question rapport aux élections. Cet après-midi les partis ont reçu une information comme quoi la Régie BETTEX interdit aux partis politiques de tenir un stand à l'intérieur du centre commercial de la Croix-Blanche. Suite à la discussion avec le greffe et la Municipalité, il avait pourtant l'accord pour 3 samedis afin d'animer la campagne électorale. Il se demande alors, dans quelle mesure, la fiduciaire BETTEX a le droit d'interdire cette manifestation et le pourquoi.
- M. Yvan TARDY rappelle encore une fois que le centre commercial de la Croix-Blanche est un lieu privé. La fiduciaire BETTEX a reçu 4 plaintes, notamment du gérant de la Migros sur l'attitude de l'un des représentants du parti socialiste. La Poste et Optic 2000 se sont également plaints que leurs clients ne pouvaient pas entrer dans leur commerce. Il ne peut pas juger sur ces plaintes car, lors de son passage en fin de matinée, les passages étaient libres. Dès lors leur décision a été prise pour une interdiction et l'on ne peut pas contrer celle-ci vu que ce lieu est privé. Une interprétation purement personnelle de sa part est que le refus est peut-être la grogne suite à la décision du Conseil au sujet du parking. Mais cette décision fait certainement suite au mauvais fonctionnement et à la mauvaise attitude de certains et ce n'est pas la Municipalité qui a pris cette décision. Il indique que les arcades extérieures sont également privées.
- M. Maurice MISCHLER pense que pendant cette campagne il y a eu beaucoup de mise à l'index de personnes qui ont voulu monter un stand, pour exemple le 12 février. Il avait pourtant un courrier qui l'autorisait à s'installer dans le centre commercial dans le triangle – boucherie PERROUD-Poste-Migros-, mais le parti radical s'étant installé trop largement, il n'a pas pu entrer. Cette fois-ci il a pu s'installer et dans une atmosphère bon enfant, sans entrave de l'ordre public, partager des moments conviviaux avec la population. Il se permet d'émettre un vœu auprès de la Municipalité afin de faire pression sur la fiduciaire BETTEX pour qu'elle revienne sur sa décision.
- M. Yvan TARDY ne veut pas intervenir à nouveau et lui propose d'y aller lui-même pour les faire revenir sur leur décision. Il en a la possibilité en temps que Président de parti.
- M. Erich DURST émet un vœu et se réfère au rapport de la commission des finances sur le compte 1010.3001.00. L'augmentation de ce poste, actuellement à fr. 38'200,- de 19,64 %- par rapport au budget 2010, est due aux primes de départ des Municipaux qui ne se représentent pas. Cette prime de départ fait partie des us et coutumes et il ne conteste absolument pas ce principe et se permet de citer à nouveau l'article 29 de la loi sur les communes qui spécifie que c'est au Conseil communal de fixer les indemnités des membres de la Municipalité. Afin que l'assemblée puisse voter ces primes dans les délais, il demande à la Municipalité d'établir un préavis allant dans ce sens.

- M. Laurent BALSIGER revient sur la communication de M. René VUILLEUMIER sur la zone 30 km/h et le remercie pour l'organisation de la séance d'information. Il est toutefois inquiet de la suppression prochaine des passages piétons de cette zone comme la législation l'exige, et se demande s'il n'était pas possible de les maintenir pour la sécurité de tous.
- M. René VUILLEUMIER rappelle que M. Laurent BALSIGER a entendu, comme lui, la réponse de M. BRUN du service des routes : les passages à piétons n'ont pas leur raison d'être dans les zones 30 km/h excepté en présence immédiate d'une école. Pour information, la commune de Vevey a fait recours et a été jusqu'au Tribunal fédéral, mais n'a finalement pas eu gain de cause et a dû supprimer les passages à piétons. Si tout le monde était responsable et levait le pied en présence d'enfants, le problème serait résolu. Lors des contrôles qui seront effectués, et après les retraits de permis qui ne manqueront pas, les conducteurs comprendront très rapidement ce qu'est une zone 30 km/h. Il pourrait effectivement y avoir des ralentisseurs, mais ce n'est pas une solution en raison du bruit que cela engendre.
- M. Daniel CHRISTEN trouve aberrant la suppression des passages piétons dans les zones 30 km/h. Il mentionne une autre exception pour le maintien de ces passages et le chemin PEDIBUS. Lors de la mise à l'enquête de cette zone 30, les passages piétons ont été mis à l'enquête en même temps, et pour lui ils ont été acceptés en l'état. Dès la plus petite enfance, la gendarmerie forme les enfants afin qu'ils utilisent ces passages sécurisés et ensuite il faut leur expliquer que dans les zones 30, ils sont supprimés ! A son avis, vu que ceux-ci faisaient partie de la mise à l'enquête qui a été avalisée, ils pourraient être maintenus.
- M. Félix SCHMIDT informait l'assemblée en juin 2010 des difficultés du Conseil d'établissement. Il ne veut pas ici vous faire un rapport détaillé des activités de ce Conseil, mais aimerait revenir sur un point qu'il considère comme le principal succès de cette législature et qui le réjouit, il s'agit de la création d'un Conseil des élèves. Un tel Conseil n'existait pas jusqu'à ce jour dans les établissements d'Epalinges. Il rappelle que c'est un excellent apprentissage de la démocratie, des élections, de la représentation, des débats, de l'organisation de projets ou d'événements, permettant aussi des discussions utiles pour des problèmes telles que violences ou incivilités. Toutes ces raisons pour lesquelles le Conseil d'établissement et lui-même ont fortement insisté pour la création d'un tel Conseil.  
Le Directeur des écoles a certes été réticent au départ mais a néanmoins lancé l'opération « Conseil des élèves ». Il a trouvé des leaders parmi les médiateurs avec MM BONNY et WEHRLI.  
Après un sondage auprès des 52 maîtres de secondaire, au retour 27 collaborateurs y sont favorables sur les 29 sondés, un score presque soviétique de 93 % est un plébiscite.  
Dans un 1<sup>er</sup> temps, 15 classes de 5<sup>ème</sup> à 9<sup>ème</sup> vont y participer. Si nécessaire, le Conseil sera étendu, par la suite, aux plus jeunes. Les 2 médiateurs ont présenté le projet dans les classes concernées avec entre 3 et 15 candidats par classe. Une première réunion des délégués est prévue au printemps sous la houlette des médiateurs.  
L'ensemble du Conseil d'établissement remercie vivement M. MELLINA, directeur et les médiateurs pour cette mise en route prometteuse et il leur souhaite franc succès.

- M. Bernard KRATTINGER, lors du dernier Conseil et suite à l'interpellation déposée par 10 conseillères et conseillers, M. Yvan TARDY, syndic, avait estimé opportun d'y répondre par l'ineptie et l'invective. Il ne rappellera pas ici les propos tenus, chacune et chacun ayant déjà manifesté « stupeur et désapprobation » concernant le manque de respect et la vilenie dont avait fait preuve notre syndic ce soir-là.  
Si j'interviens ce soir, c'est avant tout pour rappeler à la Municipalité et au syndic que toutes les interventions faites dans le cadre du Conseil communal sont conformes aux lois et règlements en vigueur et que l'interpellation fait partie des possibilités offertes à tout membre du Conseil pour demander à la Municipalité des explications sur un fait de son administration. Celle déposée le 14 décembre 2010 n'y faisait pas exception. Pour mémoire l'interpellation déposée le 14 décembre avait pour seul objectif d'inviter la Municipalité à communiquer toutes les informations liées aux démarches effectuées ou envisagées concernant la gestion des déchets, et plus particulièrement celles en lien avec l'implantation et la gestion de la déchetterie. Personne, même M. le syndic n'est habilité à remettre en question l'exercice de ce droit démocratique. De plus, et même si l'interpellation en question dérange, il n'est pas acceptable qu'une Municipalité, et à fortiori son Président, se permette d'invectiver tel ou tel interpellateur par des propos désobligeants. Cette intervention est signée par 10 membres du Conseil communal.
- M. Yvan TARDY est étonné par cette intervention car il a pris la responsabilité de mettre en garde un candidat en l'informant qu'il serait judicieux de se mettre en règle avant les élections. Il est normal de s'assurer que tout est en conformité pour chaque candidat. Il a également reçu un avis du chef de la SECRI que M. Jean-Marc BAATARD ne pourrait pas siéger s'il n'avait pas obtenu le permis d'habiter. Ce n'était pas une invective mais une information afin qu'il se mette en règle et, ainsi, lui éviter des ennuis. Pour rappel il y a quelques années, un Municipal nouvellement élu avait fait l'objet de recours et ne savait pas s'il pouvait rester ou non. Son intervention a été faite uniquement pour le mettre en garde et rappeler que les lois sont faites pour tous.
- M. Mazyar YOSEFI s'étonne que M. le syndic persiste et signe. Les problèmes de tel ou tel conseiller ne doivent pas faire l'objet d'un débat lors d'un Conseil. Il est hors de question, suite à la candidature d'un conseiller, que ce genre de débat ait lieu lors d'un Conseil. Il s'agit de la vie privée et celle-ci ne doit pas être débattue en public. C'est le rôle du greffe et de la Municipalité d'y pallier et d'en avertir le candidat.

Le Président remercie les uns et les autres d'avoir su faire preuve de fair-play lors de cette assemblée.

Il clôt la séance à 21h55.

Epalinges, le 27 février 2011

Le Président :

La Secrétaire-suppléante:

André OVERNEY

Françoise Aubert